

**Fin du tarif unique des services de garde:  
Un recul inacceptable pour les jeunes familles !**

**Montréal, 21 novembre 2014** - En ce lendemain du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Journée internationale des droits de l'enfant, les regroupements nationaux des groupes de femmes du Québec déplorent la décision du gouvernement du Québec de mettre fin à l'universalité des services de garde, au nom de l'état des finances publiques. «On revient à l'idée que ce sont aux parents qui ont des enfants à assumer les coûts des services de garde. Pourquoi devraient-ils payer une surtaxe parce qu'ils ont des enfants?» s'indigne Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

La modulation des tarifs en fonction du revenu des parents n'est qu'une solution faussement progressive, estime Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec. Non seulement les familles de la classe moyenne seront les plus touchées par une telle augmentation des tarifs, mais cette option traduit une volonté de passer du principe de l'universalité des services à celui de l'utilisateur payeur.

La mise en place, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1% en 1996 à 80,2% aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Le pourcentage de familles monoparentales vivant sous le seuil de la pauvreté est passé de 60% à 20%. La fin de l'universalité des services de garde à contribution réduite représentera un recul inacceptable pour les jeunes familles !

La fin du tarif unique va également rendre les jeunes mères beaucoup plus vulnérables au moment d'une rupture. En effet, les femmes qui ont été retirées du marché du travail pendant plusieurs années pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants présentent beaucoup plus de risques de se retrouver à l'aide sociale au moment d'une séparation que si elles sont demeurées actives.

Beaucoup de recherches démontrent qu'offrir des services éducatifs dès le plus jeune âge contribue au développement optimal des enfants, surtout les enfants des milieux pauvres. Aussi, s'il y a rupture d'union dans le cas des familles biparentales alors que la mère s'est retirée du marché du travail pendant plusieurs années, les femmes nouvellement monoparentales risquent beaucoup plus souvent d'être obligées de recourir à l'aide sociale.

«Le Québec a investi beaucoup dans une politique familiale avec des effets positifs importants. Économisera-t-il vraiment si les femmes se retirent du marché du travail et paient moins d'impôt ou doivent recevoir de l'aide sociale? » affirme Nathalie Goulet, directrice du CIAFT.